

# ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

## DÉCHARGE DE RESPONSABILITE



En vous inscrivant au parcours « Héracl'Istres » le samedi 16 septembre 2023 organisé par l'Office Municipal des Sports d'Istres dans le cadre de la manifestation « Faites du Sport » d'Istres, vous vous engagez à dégager l'organisateur de toutes responsabilités en cas d'accident de toute nature que ce soit et assurez renoncer à toute action à son encontre.

Vous reconnaissez qu'il vous appartient de souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir tous types de dommages matériels ou corporels causés à un tiers.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique de ce parcours sportif, être apte à la pratique d'activités multisports incluant des exercices de force, d'équilibre et de vitesse, **sur terre et sur l'eau**, et avoir pris toutes les mesures nécessaires afin de garantir au maximum votre intégrité physique, dans la mesure où le parcours proposé sera adapté selon les critères d'inscription et certifié sécurisé par les autorités compétentes.

Vous vous engagez à suivre les règles de conduite et de sécurité qui vous ont été données par l'organisateur ainsi qu'à respecter l'environnement et le site.

En vous inscrivant à « Héracl'Istres » vous donnez votre accord à l'organisation d'utiliser et d'exploiter les photos et vidéos prises pendant la manifestation, à des fins commerciales et promotionnelles.

En confirmant votre inscription, vous acceptez ces conditions de décharge de responsabilité.

En cas de réclamation ou de litige, l'Office Municipal des Sports d'Istres se réserve le droit de remettre ce document devant les autorités compétentes.

L'Office Municipal des Sports d'Istres, organisateur de « Héracl'Istres »

